

je ne dirai pas une amitié étroite, mais qui n'en était pas moins très sincère.

Au sujet de feu monsieur Lovell et de feu monsieur Gray, l'un ministériel et l'autre siégeant à gauche, tous deux me semblent avoir eu des caractères assez semblables; ils étaient modestes, mais doués d'une haute conception de l'honneur et d'un jugement très solide, sur lequel le chef du parti pouvait toujours se reposer.

Je n'ai eu l'avantage de connaître le lieutenant-colonel Baker que dans l'enceinte du Parlement, mais je me suis souvent rencontré avec son père, que j'ai connu très intimement dans la province de Québec, et dans cette Chambre particulièrement. Le père du collègue que nous regrettons était, comme monsieur Casgrain, un homme d'une intégrité absolue, de sincérité et de courage, et si son fils possédait les qualités de son père, je ne suis pas étonné de la part qu'il a prise dans la lutte terrible où nous sommes engagés aujourd'hui. Lorsqu'un homme possède un caractère semblable, on peut dire, tout en pleurant sa perte, qu'il a eu le genre de mort qu'il pouvait le plus désirer. Nous offrons nos sympathies les plus profondes aux familles de nos quatre collègues défunts.

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances: Monsieur l'Orateur, je désire m'associer aux sentiments qui ont été si éloquemment exprimés à la mémoire de nos collègues disparus, et je désire mentionner en particulier mon ami personnel et voisin de siège, feu l'honorable Thomas Chase Casgrain. Je le connaissais depuis de nombreuses années. J'ai fait d'abord sa connaissance lorsque j'avais un bureau d'affaires à Montréal. Il était, à cette époque, l'un des plus éminents avocats de la métropole. Plusieurs fois j'ai eu l'avantage d'obtenir son avis dans des questions de finance et de commerce. Plus tard, j'ai eu l'honneur de partager avec lui la responsabilité du pouvoir, et je veux rendre témoignage à sa richesse de caractère, à son urbanité exquise et à ses grandes qualités de cœur et d'esprit qui le rendaient cher à tous, et en faisaient un si charmant compagnon.

Je désire mentionner particulièrement son attention incessante aux devoirs de sa charge, devoirs grandement augmentés par les exigences des événements sans précédents que nous traversons. L'ancien directeur général des Postes avait une très haute conception du devoir. Il ne se ménageait pas dans les travaux de son ministère, et je suis convaincu que c'est le travail incessant de son cabinet qui a affaibli et miné sa constitution, et a aussi ouvert la

porte à la maladie insidieuse qui l'a emporté.

Je désire exprimer mes regrets personnels et ma sympathie à sa veuve et aux membres de sa famille, et ma conviction que sa disparition si soudaine est une grande perte pour le pays.

SECRETAIRES PARLEMENTAIRES.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Je dépose sur le bureau de la Chambre le décret du conseil adopté le 15 juillet dernier créant la charge de sous-secrétaire d'Etat parlementaire aux affaires extérieures, et le décret du conseil du 21 octobre, nommant à cette charge monsieur Hugh Clark, député de la circonscription électorale de North-Bruce. Aussi un décret du conseil adopté le 13 juillet dernier, créant la charge de secrétaire parlementaire du ministère de la Milice et de la Défense, et un décret du conseil du 19 juillet dernier nommant à cette charge monsieur Fleming B. McCurdy, député du district électoral de Shelburne et Queen's.

MINISTRE DES FORCES D'OUTRE-MER.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Je dépose aussi sur le bureau de la Chambre un décret du conseil approuvé le 28 octobre 1916, créant la charge de ministre des forces canadiennes d'outre-mer, et un décret du conseil, approuvé le 31 octobre 1916, nommant à cette charge l'honorable Sir George Hasley Perley.

CORRESPONDANCE RELATIVE A LA CONFERENCE IMPERIALE.

Le très hon. sir Robert Borden (premier ministre) propose de lever la séance.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Est-ce l'intention du Gouvernement de déposer sur le bureau de la Chambre, aussitôt qu'il sera possible, la correspondance relative à la conférence impériale projetée?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je ne vois dans le moment rien qui empêche qu'elle ne soit déposée sur le bureau de la Chambre. Jusqu'ici, elle a été, je crois, presque toute rendue publique. Les lettres échangées ont été peu nombreuses.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Dans tous les cas, vous produirez cette correspondance, quelle qu'elle soit, n'est-ce pas?